

RPQS

Rapport sur le **P**rix et la **Q**ualité

du **S**ervice public de

l'Assainissement Non Collectif

2023



*Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.*

*Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr*

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

SOMMAIRE

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. DESCRIPTION DU PARC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	5
3.1. TAUX D'INSTALLATION ANC CONTROLEES	5
3.2. REPARTITION DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS	6
3.3. TAILLE DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES	7
3.4. TYPE D'USAGERS DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES	7
3.5. FILIERE DE TRAITEMENT DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES	7
3.6. TYPE D'EVACUATION DES EAUX USEES DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES	9
3.7. INSTALLATIONS ANC NOUVELLES OU REHABILITEES CONTROLEES	10
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE	11
4.1. EVOLUTION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONTROLEES	11
4.2. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	12
4.3. EVOLUTION DE LA CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	13
4.4. CONFORMITE DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES	14
4.5. CONFORMITE DES INSTALLATIONS NOUVELLES OU REHABILITEES	15
5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	16
5.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS	16
5.2. PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	16

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Clermontais
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service
 - Contrôle des installations
 - Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations
 - Réhabilitation des installations
 - Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Ceyras, Clermont-l'Hérault, Fontès, Lacoste, Liausson, Lieuran-Cabrières, Mourèze, Mérifons, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Saint-Félix-de-Lodez, Salasc, Usclas-d'Hérault, Valmascle, Villeneuveville
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 24/03/2010 Non

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 3 650 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 30 310.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 12,04 % au 31/12/2023 (12,33 % au 31/12/2022).

1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 100 (100 en 2022).

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves	96 € (contrôle conception) 135 € (contrôle exécution)	96 € (contrôle conception) 135€ (contrôle exécution)
Tarif du contrôle des installations existantes	116 € (contrôle diagnostic) 58 € (contrôle périodique)	116 € (contrôle diagnostic) 58 € (contrôle périodique)
Tarifs des autres prestations aux abonnés	/	/

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 24/03/2010 effective à compter du 16/04/2010 fixant le montant des redevances

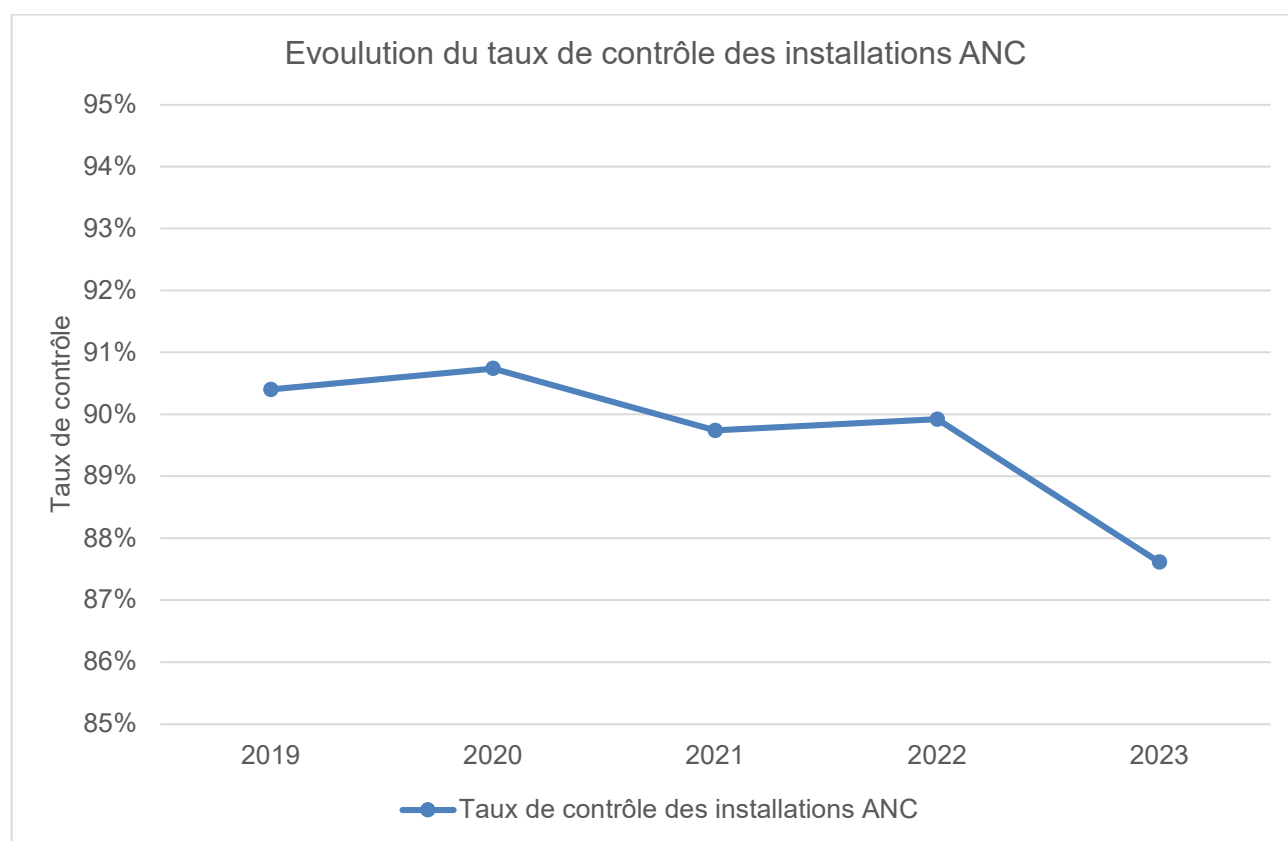
2.2. RECETTES

Le montant des recettes liées à la facturation du service obligatoire est de 7 614 € pour l'année 2023

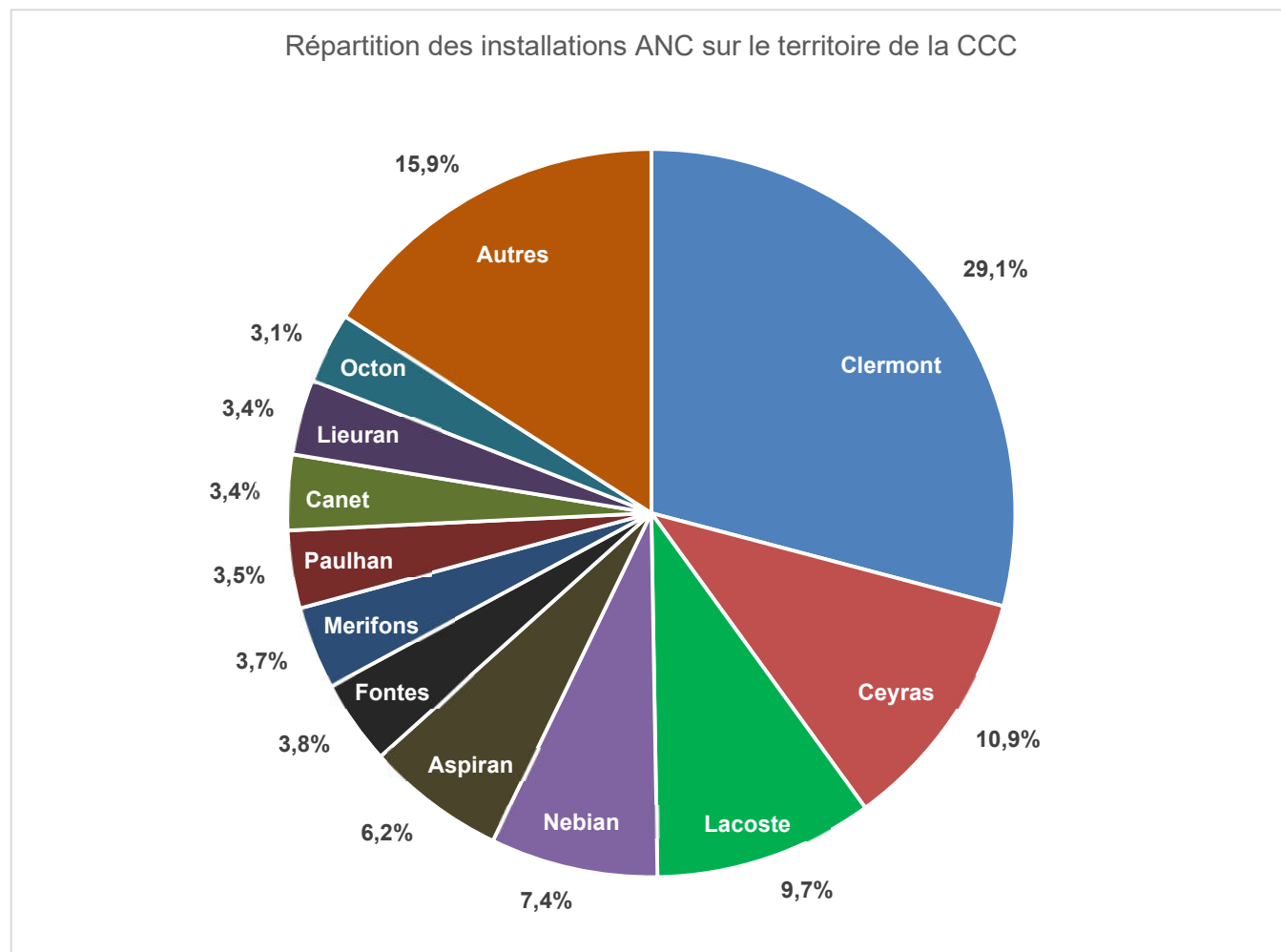
3. DESCRIPTION DU PARC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

3.1. Taux d'installation ANC contrôlées

Taux d'installations ANC contrôlées	Nbre
Nbre d'installations domestiques ou assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (Estimation)	1090
Nbre total d'installations contrôlées depuis la création du service (total des installations ANC contrôlées depuis la création du service - ANC supprimés)	955
Taux d'installations ANC contrôlées	87,6



3.2. Répartition des installations ANC contrôlées sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais



3.3. Taille des installations ANC contrôlées

Taille des installations ANC contrôlées	Nbre	%
Nombre d'installations contrôlées de taille ≤ à 20EH, domestiques ou assimilées	944	98,8%
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20EH, domestiques ou assimilées	11	1,2%

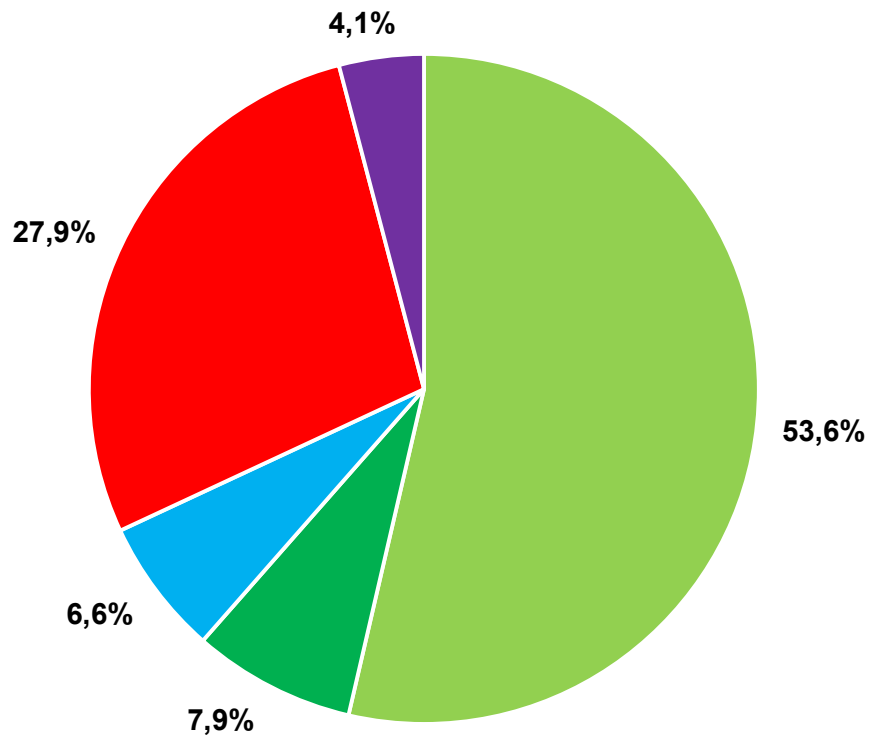
3.4. Type d'usagers des installations ANC contrôlées

Type d'usagers des installations ANC contrôlées	Nbre	%
Nombre d'installations desservant un logement ou un local unique rejetant des eaux usées domestiques	864	90,5%
Nombre d'installations desservant plusieurs logements ou locaux	91	9,5%

3.5. Filière de traitement des installations ANC contrôlées

Filière de traitement des installations ANC contrôlées	Nbre	%
Nbre d'installation complètes avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	512	53,6%
Nbre d'installations complètes avec traitement par sol reconstitué	75	7,9%
Nbre d'installations agréées	63	6,6%
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	266	27,9%
<i>Dont nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches</i>	20	2,1%
Nombre d'immeubles avec absence d'installation ANC	39	4,1%

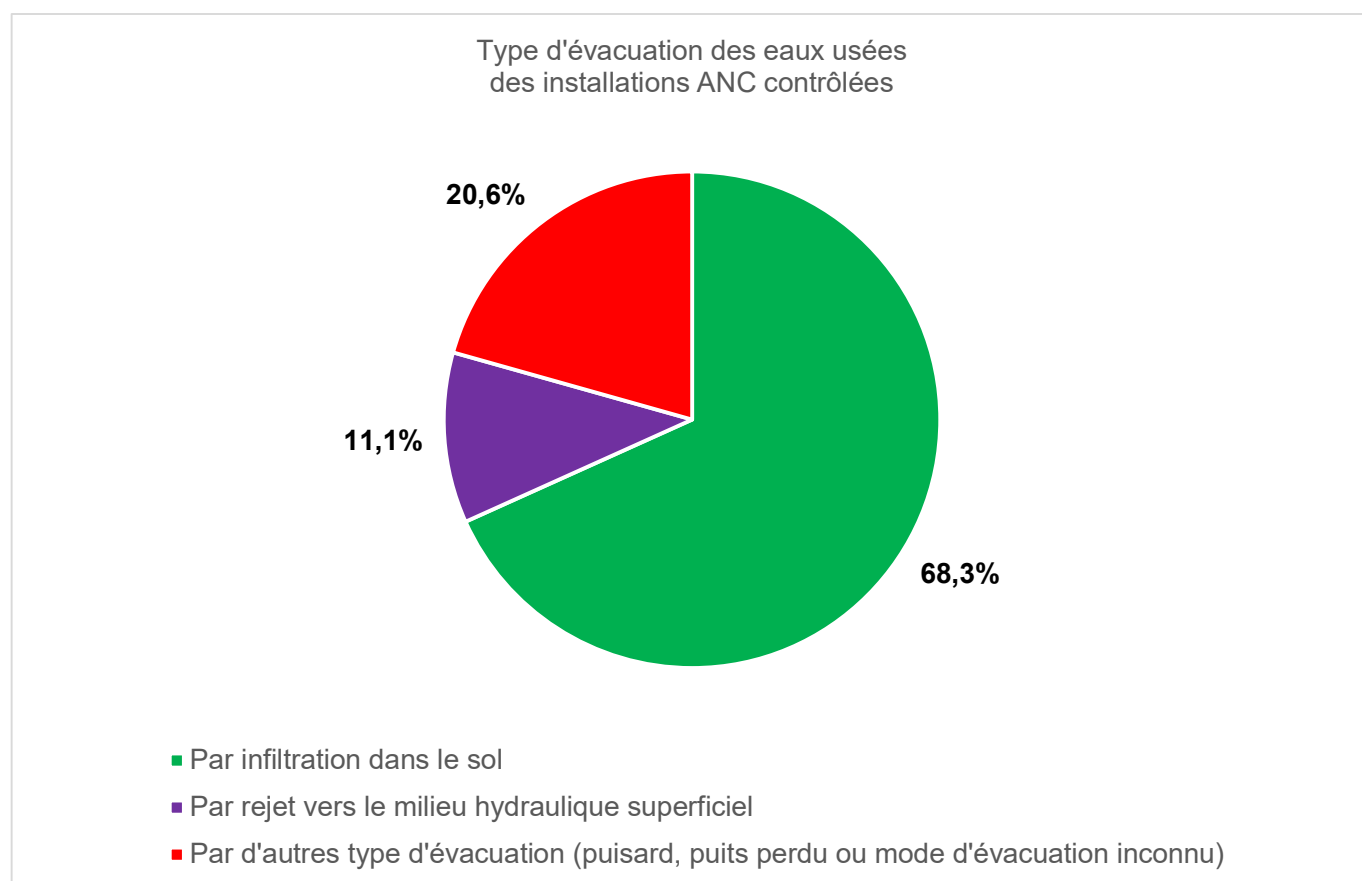
Type de filière de traitement des installations ANC contrôlées



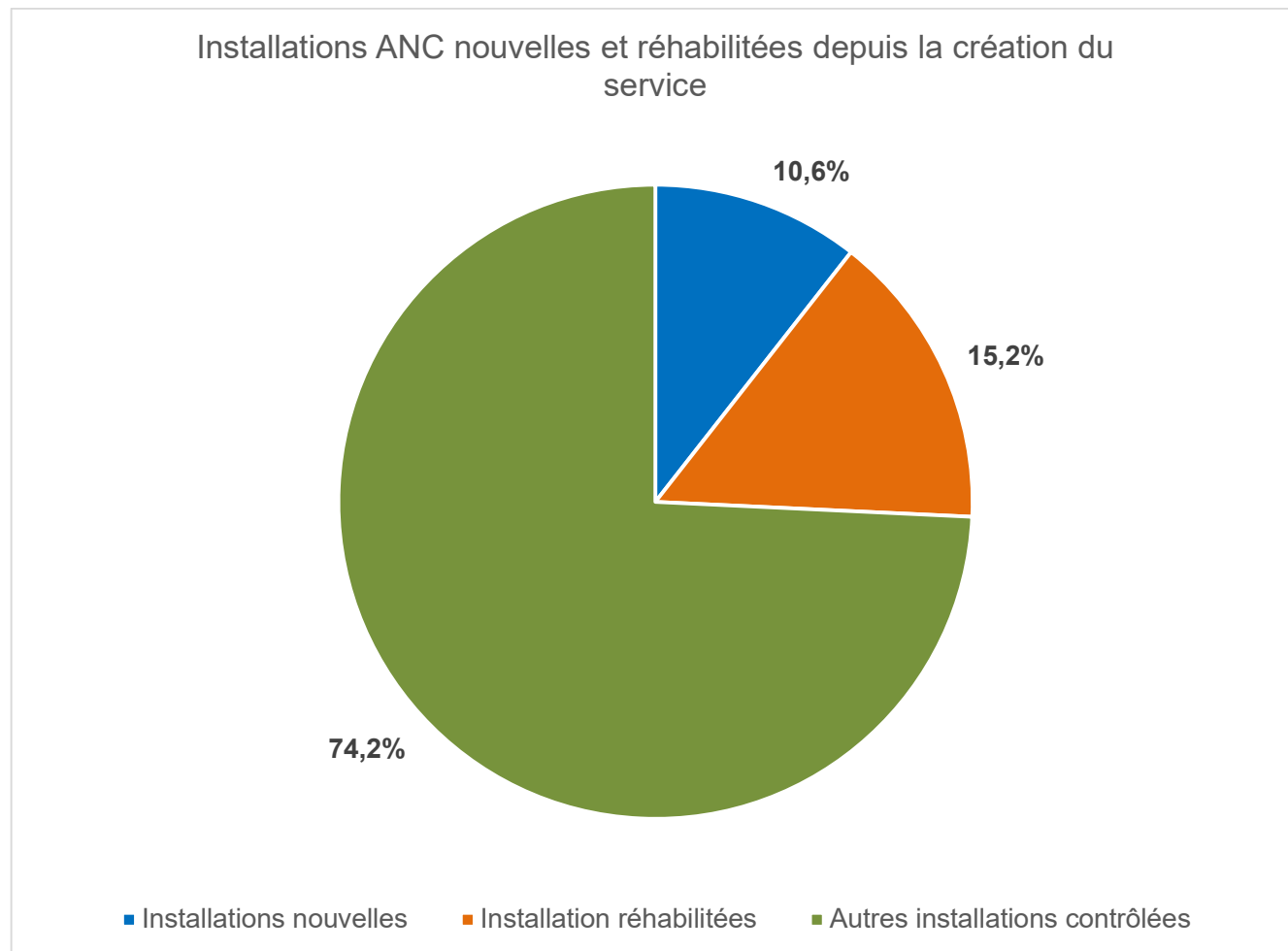
- Nbre d'installation complètes avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place
- Nbre d'installations complètes avec traitement par sol reconstitué
- Nbre d'installations agréées
- Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)
- Nombre d'immeubles avec absence d'installation ANC

3.6. Type d'évacuation des eaux usées des installations ANC contrôlées

Mode d'évacuation des eaux usées traitées ou non des installations ANC contrôlées	Nbre	%
Par infiltration dans le sol	652	68,3%
Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	106	11,1%
Par puits d'infiltration	0	0,0%
Par d'autres type d'évacuation (puisard, puits perdu ou mode d'évacuation inconnu)	197	20,6%



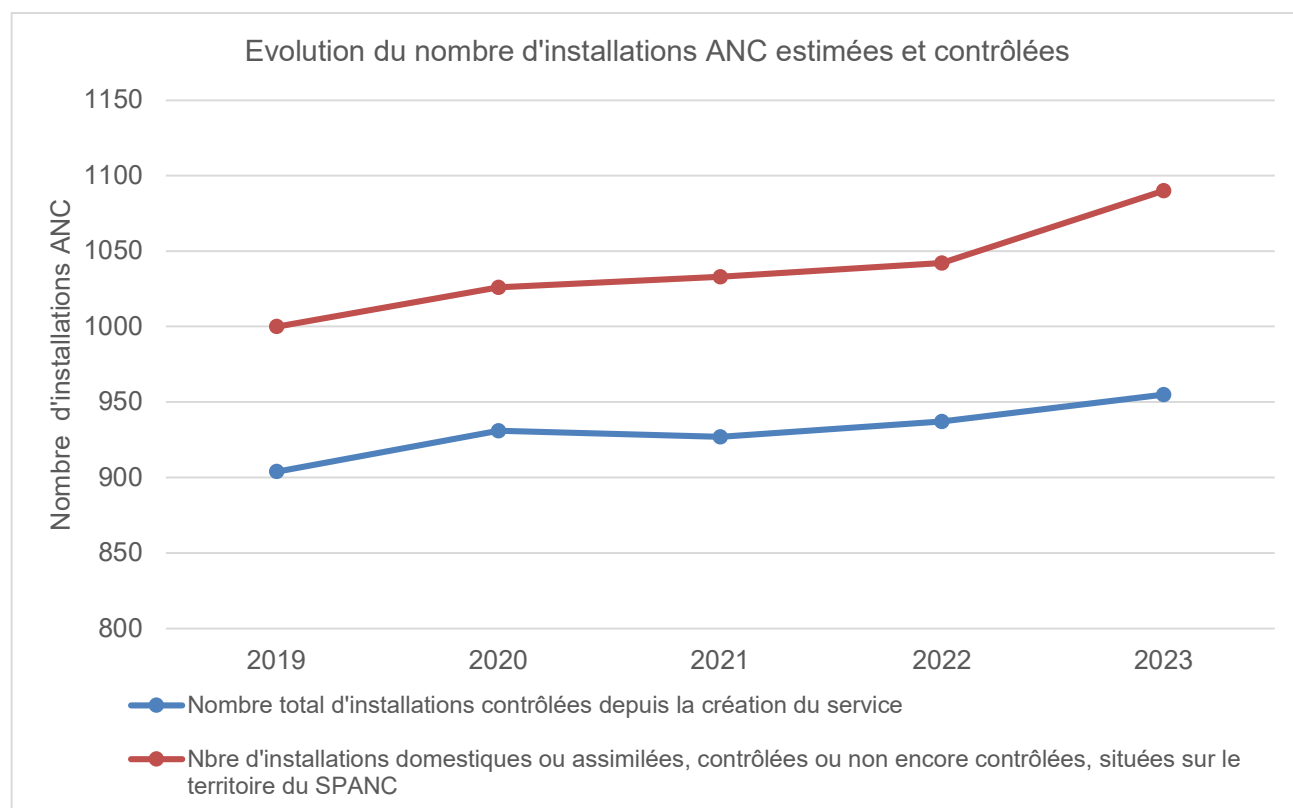
3.7. Installations ANC nouvelles ou réhabilitées contrôlées



Installations ANC nouvelles ou réhabilitées réalisées depuis la création du service	Nbre	%
Installations totale contrôlées	955	100,0%
Installations nouvelles ou réhabilitées	246	25,8%
Installations nouvelles	101	10,6%
Installation réhabilitées	145	15,2%
Autres installations contrôlées	709	74,2%

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Evolution du nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées



4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

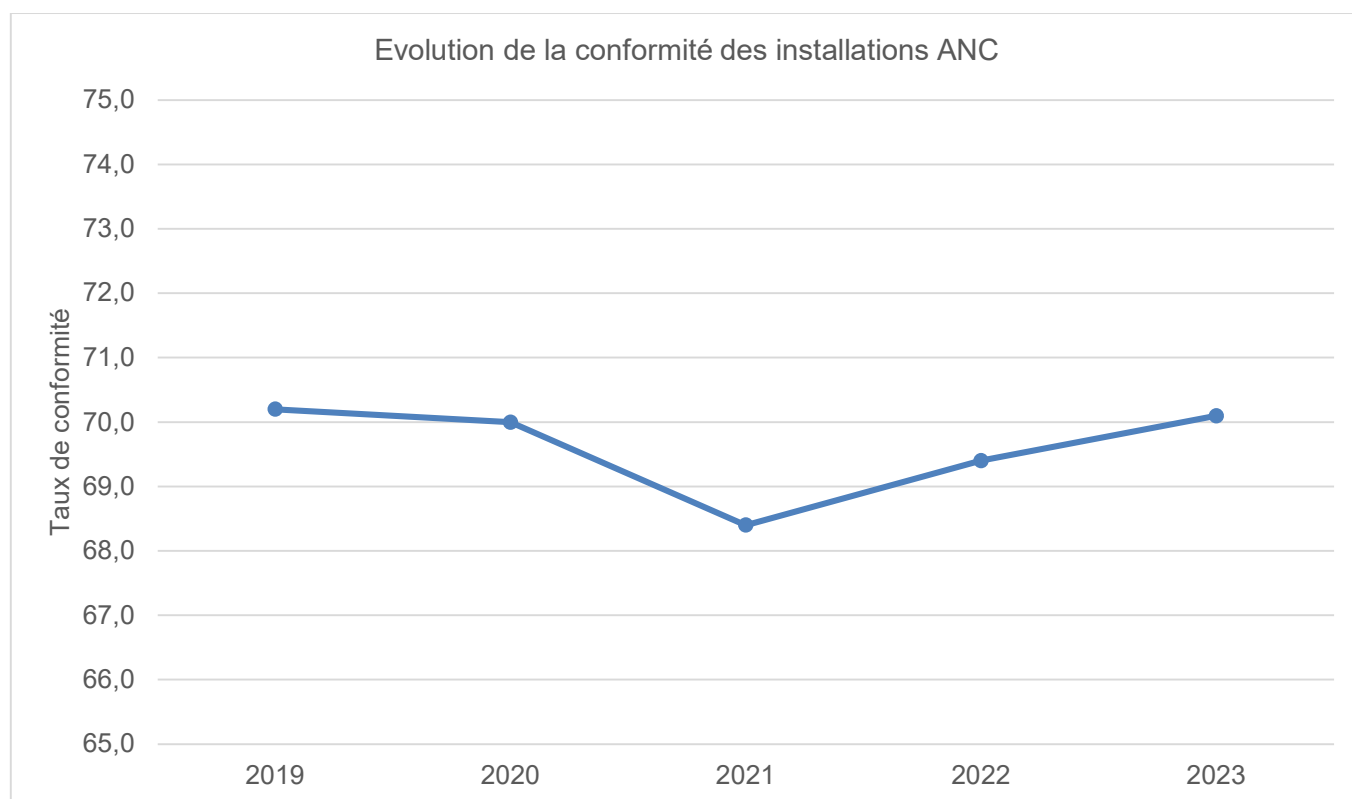
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

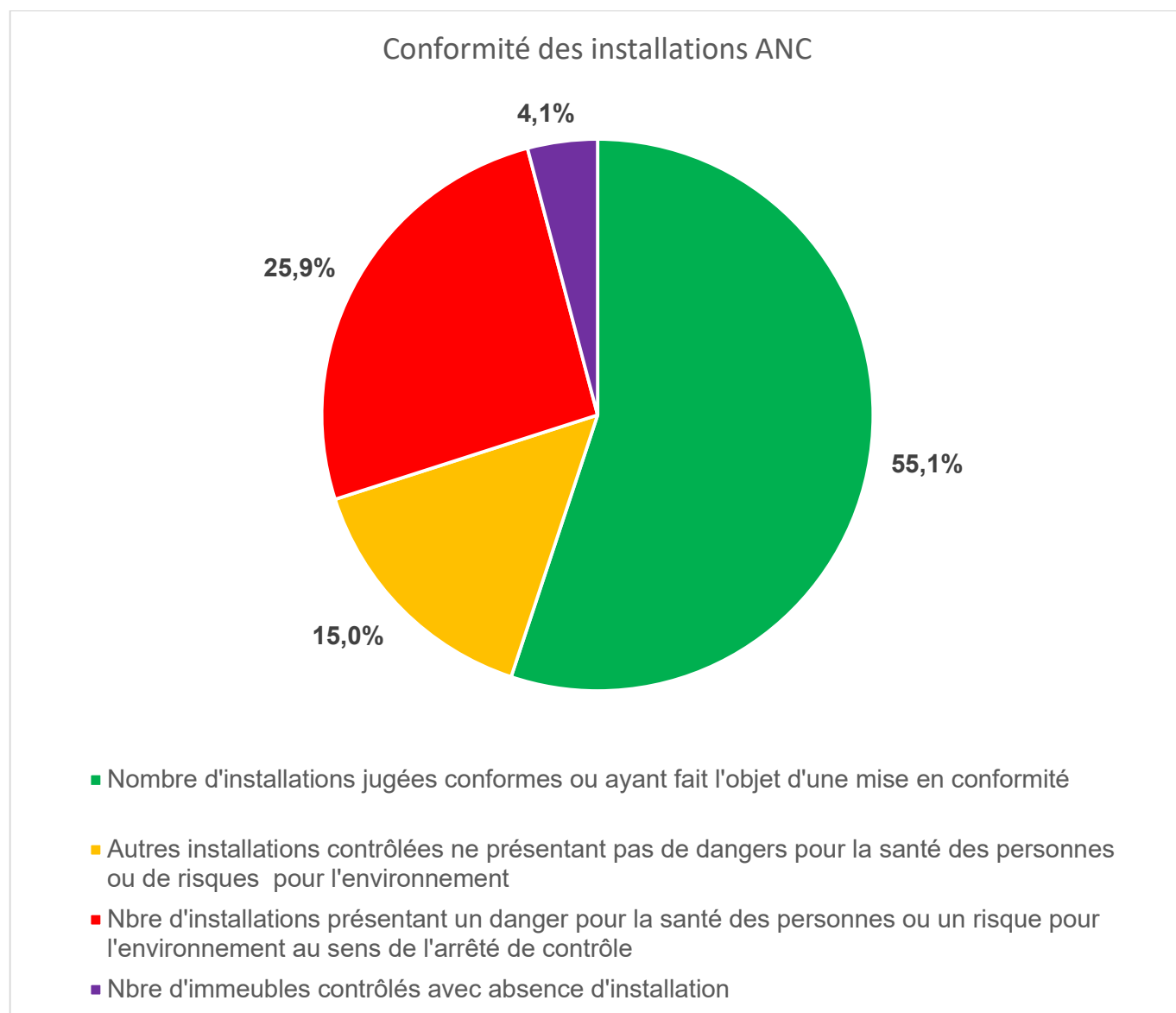
Conformité des installations ANC contrôlées	Exercice 2022	Exercice 2023
Nbre total d'installations contrôlées depuis la création du service (total des installations ANC contrôlées depuis la création du service - ANC supprimés)	937	955
Nombre d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	498	526
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques pour l'environnement	152	143
Nbre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté de contrôle	247	247
Nbre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	40	39
Taux de conformité en %	69,4%	70,1%

4.3. Evolution de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)



4.4. Conformité des installations ANC contrôlées

Conformité des installations ANC de la Communauté de communes du Clermontais:



Conformité des installations ANC par commune

COMMUNE	ANC CONTRÔLES	CONF	NON CONF	RISQ AV	ABS ANC
CCC	955	55,1%	15,0%	25,9%	4,1%
ASPIRAN	59	54,2%	16,9%	25,4%	3,4%
BRIGNAC	22	59,1%	4,5%	36,4%	0,0%
CABRIERES	23	39,1%	0,0%	47,8%	13,0%
CANET	32	62,5%	6,3%	28,1%	3,1%
CEYRAS	104	57,7%	16,3%	19,2%	6,7%
CLERMONT	278	56,1%	15,8%	24,8%	3,2%
FONTES	36	66,7%	5,6%	25,0%	2,8%
LACOSTE	93	63,4%	15,1%	20,4%	1,1%
LIAUSSON	9	44,4%	11,1%	44,4%	0,0%
LIEURAN	32	53,1%	28,1%	18,8%	0,0%
MERIFONS	35	28,6%	20,0%	31,4%	20,0%
MOUREZE	6	66,7%	16,7%	16,7%	0,0%
NEBIAN	71	56,3%	16,9%	22,5%	4,2%
OCTON	30	36,7%	13,3%	40,0%	10,0%
PAULHAN	33	36,4%	15,2%	45,5%	3,0%
PERET	15	33,3%	26,7%	40,0%	0,0%
ST FELIX	15	66,7%	20,0%	13,3%	0,0%
SALASC	28	57,1%	17,9%	25,0%	0,0%
USCLAS	4	25,0%	25,0%	50,0%	0,0%
VALMASCLE	25	80,0%	0,0%	16,0%	4,0%
VILLENEUVETTE	5	60,0%	20,0%	20,0%	0,0%

4.5. Conformité des installations nouvelles ou réhabilitées

Conformité des installations ANC nouvelles ou réhabilitées réalisées depuis la création du service	Nbre	%
Installations totales contrôlées	955	100,0%
Installations nouvelles ou réhabilitées contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution	2	0,2%

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS

Sans objet

5.2. PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Sans objet



Communauté de communes du
CLERMONTAIS

INTERC'EAU - RÉGIE EAU & ASSAINISSEMENT

4, rue du Maréchal Ferrand - ZAC de la Barthe - 34230 Paulhan
0 805 295 715 - eau.assainissement@cc-clermontais.fr

 [CommunauteCommunesClermontais](https://www.facebook.com/CommunauteCommunesClermontais) - www.cc-clermontais.fr